Discours pour la cérémonie de remise du prix de thèse Carbonnier 2024

Diane Roman, Professeure de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Présidente du jury

Pour la deuxième année consécutive, il me revient le redoutable honneur de présider la cérémonie de remise du prix de thèse Carbonnier, et de remplir ce difficile exercice d'occuper, par quelques mots forcément aimables, des esprits accaparés par d'autres pensées : les esprits du public, désireux d'en savoir plus sur le contenu de l'ouvrage récompensé par ce prix prestigieux et qui attend avec intérêt l'échange à venir entre notre lauréat, M. Guillaume GREGOIRE, assistant à l'Université de Liège, et son discutant, M. Laurent Pfister, Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris 2 Panthéon Assas ; et les pensées du lauréat et de ses proches, dont l'émotion doit le disputer à l'impatience de passer aux choses sérieuses… Le cahier des charges du discours introductif est ainsi contraint : il faut être élogieux, reconnaissant, si possible spirituel mais surtout... bref !

Cet impératif de concision est d'autant plus frustrant que la cérémonie de remise des prix est l'occasion de lever le voile sur certains aspects peu connus du prix Carbonnier.

Lever le voile, d'abord, sur les coulisses de son organisation, et saluer encore une fois le travail exceptionnel mené par l'équipe de l'IERDJ, sa directrice Valérie Sagant, sa directrice adjointe scientifique, Isabelle Sayn et sa responsable d'études et de recherches Vanessa Maquet. Leur rôle est essentiel puisque, durant une année entière, elles accompagnent avec efficacité le jury dans ses travaux et nombreuses délibérations.

Et puisqu'il est question du jury, permettez moi de souligner ici l'importance et la qualité du travail que ses membres fournissent : 9 membres nommés pour 3 ans, parmi lesquels :

- *Diane BERNARD, Professeure à l'Université Saint-Louis de Bruxelles, Belgique*
- *Christophe DEVYS, Conseiller d'État, Président de la section sociale*
- *Florence FOUVET, Professeure de droit privé à l'Université Jean Monnet Saint Etienne*
- *Laurent PFISTER, Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris 2 Panthéon Assas*
- *Marc PICHARD, Professeur de droit privé à l'Université Paris Nanterre*
- *Michel PINAULT, Conseiller d'État, Membre du Conseil constitutionnel*
- *Vincent TURBEAUX, Conseiller à la Chambre criminelle de la Cour de cassation*
- *Laurent WILLEMEZ, Professeur de sociologie à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

Notre petit cénacle s'est réuni entre juin et décembre 2024, pour examiner 54 dossiers de

candidature ; nous avons passé des jours à lire des thèses, eu de longues et riches délibérations, des échanges parfois vifs mais aboutissant, toujours à des solutions consensuelles. C'est la magie de cette alchimie intellectuelle qui unit des juristes et universitaires de haut rang autour de la recherche, de l'intelligence et du débat d'idées.

Et comment ces valeurs intellectuelles auraient-elles pu aboutir à un autre résultat que la nomination de la thèse présentée par M. Guillaume Grégoire ? Celle-ci s'intitule « la Constitution économique. Une enquête sur les rapports entre économie, politique et droit ».

Elle accorde une place centrale à la question de la neutralité.

Celle, bien sûr, de la neutralité économique des constitutions. C'est là le cœur de la thèse défendue par M. Grégoire. En retraçant l'histoire du concept de « Constitution économique », par une comparaison entre les systèmes juridiques belge, français, allemand, et le droit de l'Union européenne, la réflexion de Guillaume Grégoire porte sur des enjeux d'une grande actualité : qui, du législateur ou du juge constitutionnel, doit être le gardien ultime des règles économiques fondamentales ? Comment articuler libertés économiques et droits sociaux ? Quels dispositifs constitutionnels permettent d'équilibrer autonomie du marché et contrôle démocratique ? Autant de questions qui se posent avec une gravité particulière en ces temps troublés où le concept d'Etat de droit est parfois, et fallacieusement, opposé à celui de démocratie.

Mais la neutralité dont il est question est aussi celle du chercheur : à cet égard, la thèse Guillaume GREGOIRE, s'ouvre par une citation de Michel Foucault sur le rôle et les outils du savant : « Le rôle d'un intellectuel n'est pas de dire aux autres ce qu'ils ont à faire. De quel droit le ferait-il ? […] Le travail d'un intellectuel n'est pas de modeler la volonté politique des autres ; il est, par les analyses qu'il fait dans les domaines qui sont les siens, de réinterroger les évidences et les postulats, de secouer les habitudes, les manières de faire et de penser, de dissiper les familiarités admises, de reprendre la mesure des règles et des institutions et, à partir de cette problématisation (où il joue son métier spécifique d'intellectuel) de participer à la formation d'une volonté politique (où il a son rôle de citoyen à jouer). » Et la thèse se termine par les mots de M. Grégoire : « En remettant continuellement sur le métier les ouvrages pétrifiés, en « dénaturalisant » les concepts, les normes et les institutions, [*le savant*] *contribue à rouvrir le champ des possibles – sans avoir à se prononcer sur le chemin à emprunter. Il concourt alors à l'ambition, tout aussi inaccessible, d'émancipation individuelle et collective. C'est là le seul « engagement » du savant qui vaille ». A l'heure où les sciences humaines et sociales sont malmenées, la réflexion de Guillaume Grégoire contribue utilement à la réflexion sur la neutralité non seulement du droit, mais aussi des juristes.*

Indiscutablement, cette thèse fut conduite avec « Passion, Fierté, Ferveur » (seuls les Liégeois présents dans la salle auront saisi la référence standard de cette formule… et il n'est même pas sûr que notre lauréat l'apprécie totalement, car il se dit qu'il est plus fan de basketball que de football). Mais par cette anecdote, c'est l'occasion de lever un autre voile, après celui des coulisses de l'organisation : celui recouvrant la personnalité du lauréat. En effet, pour la première fois, le prix Carbonnier est attribué à une thèse en provenance de la province de Liège.

L'Université de Liège et le directeur de la thèse (son « promoteur », dans le langage académique belge), le Pr. Nicolas Thirion, peuvent s'enorgueillir de cette belle et juste reconnaissance, qui vient récompenser le travail d'un des leurs : Guillaume Grégoire a en effet été tout entier formé par la faculté de droit de Liège : diplômé de cette université, boursier de l'Université de Liège et du FNRS, ses séjours de recherche à l'Université Paris II Panthéon Assas et au Max Planck Institute de Munich ne l'ont pas détourné de son Alma mater : il est actuellement assistant à Liège et époux d'une professeure de criminologie dans cette même université. Il faut dire que cette université a une devise inspirante : scientia optimum, l'excellence par la science, le meilleur par la connaissance.

La récompense que vous recevez aujourd'hui, Guillaume Grégoire, est amplement méritée : votre approche savante, comparatiste et interdisciplinaire est au cœur de l'esprit du prix Carbonnier, comme elle l'était à la pensée de celui dont il porte le nom et contribue à perpétuer la mémoire. Elle est aussi pour l'IERDJ l'occasion de souligner l'importance de la recherche en droit menée dans les universités belges francophones et les liens précieux qui unissent les juristes de part et d'autre du Quiévrain. De façon révélatrice, la présidence du Conseil scientifique de l'IERDJ est assurée par l'immense Françoise Tulkens, professeure émérite à l'UCLouvain et ancienne juge à la cour européenne des droits de l'Homme à laquelle je voudrais adresser un amical et respectueux hommage. Or, dans ces liens franco-belges, Liège a toujours eu une place à part : non pas parce que c'était la préfecture de l'ancien département de l'Ourthe, jusqu'en 1814 ; non pas parce que Liège fut la première ville étrangère à recevoir la Légion d'honneur mais bien parce que la « Cité ardente » est parfois appelée « Le Petit Paris », tant les françaises et les français s'y sentent bien accueillis. Par ce prix, nous espérons affirmer une réciprocité. Alexandre Dumas disait de Liège que c'était « un petit coin de France perdu en Belgique ». Aujourd'hui, grâce à vous, Guillaume Grégoire, le Prix Carbonnier devient un petit coin de Belgique perdu en France.